

## **Régie de l'énergie**

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal, H4Z 1A2

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

**Sujet : Dossier R-4046-2018. Commentaires transmis par courriel à l'adresse ci-haut mentionnée, le 23 août 2018**

À qui de droit,

À chaque fois que l'on empiète pour voler un cm<sup>3</sup> à la Nature encore sauvage, on ne préserve pas l'environnement, on le détruit. Il est impossible de penser qu'on sauve la Nature en la détruisant.

Les Îles-de-la-Madeleine sont un archipel et ce territoire fonctionne comme un seul et même écosystème complexe et entier. L'étroitesse du lieu, ainsi que le fait qu'il soit constitué en grande partie d'eau, de sable et de grès, le rendent particulièrement fragile. Ce lieu unique et prestigieux situé au centre du Golfe du St-Laurent accueille de nombreuses colonies d'oiseaux côtiers et migrateurs et espèces marines. C'est un privilège et un état de fait que l'on doit assumer, comprendre et protéger.

### **L'augmentation constante de la demande en électricité aux Îles-de-la-Madeleine malgré une population locale en déclin**

L'augmentation des sources de revenus est la première et la plus forte raison énoncée par les administrateurs municipaux incluant l'actuel Maire Monsieur Jonathan Lapierre, tout au cours de cette longue démarche éolienne, lors des séances publiques du Conseil municipal et lors de plusieurs rencontres officielles avec le public pour justifier la cession de terre municipale et protégée à Hydro-Québec. Il a parlé à plusieurs reprises des redevances qui seraient versées à la Municipalité par Hydro-Québec avec beaucoup d'enthousiasme.

La demande en énergie électrique aux Îles, depuis 10 ans, n'a fait qu'augmenter, pour une population qui pourtant elle a diminuée, selon les Recensements. Comment cela s'explique-t-il? Les mesures d'économie d'énergie n'ont pas été nombreuses. De plus, l'administration municipale, par l'octroi de très nombreux permis de construction, a laissé se bâtir des très grands immeubles commerciaux et des maisons immenses que l'on surnomme ici aux Îles les méga-maisons; elles sont beaucoup plus grandes et coûteuses en énergie que les maisons traditionnelles madeliniennes. Le fait est que l'administration municipale fait très peu de cas de la destruction systématique des paysages madelinots et de la préservation du modèle architectural ancestral et typique des Îles. Cela est une philosophie appliquée qui se voit dans l'ensemble des décisions. On accepte de laisser aller les paysages, les lieux sauvages, les buttes et les grands espaces pour l'augmentation des revenus en taxes foncières municipales.

### **Un milieu naturel hautement protégé pour les bonnes raisons**

Sur le site et à la page du Gouvernement du Québec suivante

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-Flore-situationCauses.htm>

dans le **Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec**, concernant la flore protégée et en péril, on fait état de la situation suivante. Citation :

## **Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec**

### **Une diversité floristique insoupçonnée**

La diversité végétale indigène, c'est-à-dire des espèces originaires du Québec, est estimée à près de 6 300 espèces. Les plantes vasculaires, qui comprennent les algues, les mousses et les hépatiques, sont les plus nombreuses avec plus de 4 000 espèces. Elles sont toutefois moins bien connues que les arbres, arbustes et herbacées qui composent la flore vasculaire, comptant 2 287 espèces indigènes. (...)

### **La perte et la détérioration d'habitats**

La perte et la détérioration d'habitats sont les causes premières de la précarité des espèces, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle mondiale. Des changements dans la qualité ou la quantité d'eau ainsi que la destruction ou la dégradation des habitats peuvent affecter le maintien d'une espèce établie et provoquer la transformation des communautés végétales et, conséquemment, contribuer à la perte de diversité. En effet, contrairement à la faune qui, par sa mobilité, peut parfois trouver d'autres habitats propices, la flore peut difficilement survivre dans ces circonstances, surtout en ce qui concerne les espèces dont la survie dépend de conditions particulières et celles qui sont plus rares ou en situation précaire.

Plusieurs activités humaines concourent à la transformation des écosystèmes aquatiques et des milieux humides propices à plusieurs espèces floristiques en situation précaire. Ces pertes sont attribuables, entre autres, aux activités agricoles, au développement résidentiel, aux infrastructures de transport et aux activités forestières. (...)

Dans la zone protégée concernée de la Dune-du-Nord, les causes de la détérioration de l'habitat faunique et de la flore sont déjà nombreuses. Ajouter une pression supplémentaire sur ce secteur serait catastrophique; les causes mêmes de la détérioration d'une espèce telle que le Corème de Conrad sont ici, par ce projet industriel, bien mises en lumière. Fondamentalement, c'est la destruction de l'habitat de l'espèce qui cause sa perte. Envisager l'appauvrissement de ce milieu naturel par une présence industrielle, très mal adaptée aux milieux sauvages naturels, est décevante, d'autant qu'on peut l'éviter. En écologie et dans l'étude des écosystèmes, une notion fondamentale est celle qu'on ne peut pas soustraire ou ajouter une espèce sans s'attendre à d'énormes changements subséquents.

Au niveau des plantes, outre le Corème de Conrad, l'Aster du golfe du Saint-Laurent, le Genévrier à gros fruits et la Hudsonie tomenteuse sont toutes désignées comme rares ou en péril et présentes dans ce secteur. Les dunes sont tenues en place grâce aux plantes fixatrices du sable. Ces plantes sont d'un type très particulier, car elles résistent à l'air salin, au sol salé, au sable et aux forts vents. À termes, elles créent un sol de plus en plus fertile où des arbres peuvent pousser. Ce cycle est bien connu des Madelinots et Madeliniennes. Le respect des plantes dunaires et côtières est ici un mot d'ordre au sein de la population locale.

Au niveau de la faune, les espèces aviaires suivantes sont présentes et observées par les ornithologues aux Îles-de-la-Madeleine dans le secteur de la Dune-du-Nord et sont inscrites sur les listes des animaux classés comme dangereusement en déclin au Canada et au Québec, c'est-à-dire comme étant des espèces susceptibles d'être classées comme menacées, vulnérables, menacées, ou en voie de disparition :

Le Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*),  
le Bruant de Nelson (*Ammodramus nelsoni*),  
le Hibou des marais (*Asio flammeus*),  
la Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*),  
la Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*),  
le Quiscale roui lieux (*Euphagus carolinus*),  
le Arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*),  
la Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*),  
le Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*),  
la Sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*),  
et la Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*)

Dans la catégorie des mammifères, la Petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) classée comme étant en voie de disparition est souvent observée dans ce secteur.

Les experts estiment que les oiseaux et chauve-souris dont un secteur est leur habitat naturel souvent depuis plusieurs décennies voir siècles, et générations, à cause d'un dérangement telle une éolienne, s'éloigneront d'au minimum deux kilomètres carrés. Comme le secteur concerné est très étroit et très peu long, il ne va leurs rester que très peu d'espace, et c'est sans compter les dangers de devoir vivre proche des engins rotatifs.

Les biologistes qui ont pu calculer les impacts d'une éolienne sur la faune aviaire constatent de très nombreux décès qu'ils associent à des collisions avec les palmes en mouvements ou pas et le mât; à la présence d'insectes sur le mât qui attirent les oiseaux et qui causent leur décès par collision frontale. Il peut y avoir collision entre les palmes en mouvement ou pas lors de tous les vols, lors de vols nocturnes, lors de la migration, lors de la chasse dans le cas des oiseaux carnivores et insectivores. De plus, on estime qu'un oiseau ne peut pas anticiper et interpréter adéquatement le mouvement rotatif d'une palme. Dans le cas de la chauve-souris (un mammifère), un décès instantané survient lors d'un changement brutal et anormal de la pression barométrique causé par une explosion des alvéoles pulmonaires, donc survient lorsque l'animal traverse la zone d'air en turbulence à pression variable et anormale causée par la rotation des palmes.

Les observations des ornithologues locaux diligemment répertoriées relatifs à la présence des oiseaux et chauve-souris dans ce secteur sont nombreuses et le compte rendu complet de celles-ci vous a été transmis lors du BAPE en annexe à mon mémoire:

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation\\_IlesDeLaMadeleine/documents/D\\_M1.3.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDeLaMadeleine/documents/D_M1.3.pdf)

### **Les nombreux effets nocifs sur le milieu naturel et sur la société de ce projet éolien**

La présence de plusieurs dalles en béton d'entre 100m<sup>2</sup> et 300m<sup>2</sup> chacune et d'une grande profondeur, des mâts massifs et des palmes rotatives ainsi que des chemins d'accès aux éoliennes vont causer de nombreux impacts.

-Ces éléments nouveaux dans le terrain vont faire en sorte de changer la trajectoire de l'écoulement des eaux de pluie. L'eau pluviale va entre autres choses s'accumuler à des endroits nouveaux et créer des changements dans la structure de sol.

-Il va y avoir le fait que la zone élargie tout autour sera piétinée par de nombreux curieux, à pied et en véhicules motorisés (VTT, camions...). Les gens ne vont pas toujours rester sur les sentiers et les chemins balisés. Bien entendu, ils parcourront toute la zone qui jusqu'à présent reste encore assez peu fréquentée, ce qui favorise la croissance et le succès de ce milieu sauvage.

-Le bruit sera manifeste d'autant que le vent peut charrier le son sur des distances impressionnantes. C'est un très vaste territoire qui serait affecté par ce type de pollution. Cette

nuisance a des impacts réels bien documentés sur la santé des gens, des animaux terrestres et du milieu marin.

-La destruction des paysages magnifiques sur des kilomètres sera manifeste (pollution visuelle et effet stroboscopique). La population des Îles aime et chérit ses paysages hors du commun, et de nombreux voyageurs se déplacent aux Îles-de-la-Madeleine juste pour venir les admirer. La paix profonde qu'ils engendrent est sans comparaison. Est-ce nécessaire de vous rappeler que le tourisme rapporte actuellement aux Madeliniennes et Madelinots, et au Québec, plus de 80M en retombées économiques; que les Îles-de-la-Madeleine se retrouvent constamment sur plusieurs palmarès mondiaux des endroits à visiter absolument? On est en droit de se demander comment un développement éolien de si grande envergure, très mal planifié, en tenant très peu compte des besoins et efforts de la population, concorde avec ce paramètre important pour notre communauté qu'est le tourisme.

-Il est rapporté que les changements dans les courants d'air causent aussi des changements majeurs 1.de température, 2.au sol sur le couvert de plantes, 3.pour la faune aviaire, 4.pour la formation des dunes de sable. La distribution des courants d'air serait affectée. On sait qu'aux Îles, le mouvement de l'air fait bouger les dunes. Tout changement au relief et/ou aux courants d'air (tous deux étant intimement reliés) affectent le mouvement de la transformation rapide du relief des dunes de sable.

Un document déposé par Alona Armstrong à ce sujet intitulé Ground-level climate at a peatland wind farm in Scotland is affected by wind turbine operation fut admis au BAPE et est facilement accessible en ligne. <http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/11/4/044024>

-Les éoliennes une fois leur durée de vie utile atteinte estimée à 20 ans dans le meilleur des cas, seront des déchets. Les dalles de ciment seront l'un des énormes déchets à gérer. Comme c'est souvent le cas, les déchets restent derrière une fois le projet abandonné, ou tardent à être ramassés et le site restauré, quand cela est possible. Ce qui est perdu l'est souvent à tout jamais en ces temps difficiles pour la Nature de réchauffement climatique et d'intense pollution.

### **Les droits qu'a ou non une Municipalité de céder son territoire protégé à une tierce partie, et la consultation de la population locale**

Les citoyens-nes au Québec peuvent voter lorsque leur Municipalité prévoit faire un emprunt. Dans le cas présent, comme c'est Hydro-Québec qui doit assumer la facture des frais, le fait que le projet doive se déployer sur des terrains municipaux protégés n'est pas inclus dans le dossier comme un emprunt par la Municipalité, mais devrait l'être. L'usage du terrain en question à la Dune-du-Nord, par l'octroi d'un droit à Hydro-Québec, qui surpasse celui qui est à prime abord prévu et entendu, soit celui de s'assurer de protéger ce secteur fragile sous l'égide d'une aire de protection provinciale, contrevient à la mission de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Donc, on outrepassé les usages normalement prévus, le principal étant celui d'être le protecteur

de ces terres hautement protégées et reconnues comme étant l'habitat de nombreuses espèces dont certaines sont en péril, et on le fait sans que la population puisse s'y opposer. La carte blanche que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et Hydro-Québec, de concert avec la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine se donnent est loin d'être honnête devant la fragilité reconnue du milieu, le statut d'aire protégée, et la responsabilité implicite dans la loi que ces joueurs doivent s'en tenir à ces aspects et usages. Il a bien fallu une dérogation, aussi légale soit-elle, pour passer outre toutes ces mesures de protection. Lorsque l'on donne des droits supplémentaires, ambivalents, irrespectueux et controversés, il faut se demander à quel moment une loi est en effet effective, réelle, durable, respectée, et en laquelle les citoyens-nes peuvent avoir confiance.

À plusieurs niveaux gouvernementaux et institutionnels publiques, on est allé jusqu'à demander et faire passer une loi dérogatoire pour que la construction d'éoliennes puissent se faire dans un secteur classé comme authentiquement fragile et protégé, et très rare au titre de ce type d'écosystème et habitat sauvage. Dans certains cas, les espèces menacées concernées et protégées ne sont présentes quasiment plus qu'aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans le Plan d'urbanisme établi en 2010 (Règlement municipal N°2010-24)<sup>1</sup>, ce qui est frappant c'est qu'on y parle du caractère extrêmement fragile du milieu naturel (dunaire, dunaire-lagunaire et forestier) aux îles. On peut lire ceci en page 11: *« Il importe tout d'abord de mentionner l'importance du milieu dunaire au plan environnemental (habitats fauniques et floristiques, protection contre les inondations), social (activités récréatives) et économiques (tourisme). En dépit de l'affectation conservation donnée au complexe dunaire-lagunaire, il n'en demeure pas moins que le contrôle de la circulation motorisé en milieux fragiles, considérée comme une nuisance environnementale, est difficilement gérable. »* Aucune mention n'est faite, dans le Plan d'urbanisme de 2010, des espèces vulnérables, menacées et en voie de disparition. C'est une omission importante.

<sup>1</sup> Le Plan d'urbanisme, Règlement N°2010-24 est disponible en ligne: <http://www.muniles.ca/wpcontent/uploads/2010-24-Plan-durbanisme.pdf>

Suite à mon initiative personnelle, conjointement avec plusieurs autres Citoyens-nes locaux, de faire circuler une pétition dans 30 commerces aux Îles-de-la-Madeleine, entre le 27 octobre et le 28 novembre 2015, 390 signataires répondirent positivement à la proposition de la pétition, soit qu'un vote sur ce projet, au sein de la population au niveau local des Îles-de-la-Madeleine, soit officiellement tenu.

La pétition présentée en bonne et due forme à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine lors d'un Conseil municipal (ainsi qu'à Hydro-Québec et à de nombreux Ministères) fut tout simplement rejetée par le Maire Monsieur Jonathan Lapierre. Elle fut jugée inadmissible sans plus d'explications et ne fut jamais considérée lors du processus.

La population n'aura été consultée que lors de consultations publiques en 2007 sur l'implantation d'éoliennes et jamais sur ce projet précisément. Les objections soulevées alors sont aujourd'hui toujours actuelles, mais ne sont pas prises en compte par les élus et les administrateurs publics. Voici un compte rendu partiel des Consultations publiques sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, de 2007. Les gens avaient tenu des propos nuancés et informés. Les gens avaient exprimés des préoccupations face à la fragilité du milieu, face aux nuisances que des éoliennes causeraient, face au fait que quelques éoliennes ne subviendraient pas à régler le problème global d'un approvisionnement stable et complet en électricité issue de sources renouvelables. Les gens avaient aussi exprimé le désir d'être consulté durant tout le processus, et de pouvoir participer activement. Ce que l'on remarque, au niveau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et chez Hydro-Québec, dans les années subséquentes, c'est le manque d'une stratégie énergétique globale, le manque de soin mis dans la prise de décisions et le manque de communication, et le manque de respect de la population locale.

Si deux à trois éoliennes de ce type produisent 10% de l'énergie requise aux Îles, par intermittence selon les vents, il est facile de calculer que le grand nombre d'éoliennes requis pour combler tous les besoins est impossible à disposer sur le territoire sans causer énormément de torts et se heurter à l'inacceptation sociale. Pourquoi, donc, s'engager dans cette voie qui à terme, ne remplit qu'une part très partielle des besoins, et depuis peu, avec l'annonce du déploiement d'un câble sous-marin (un autre projet où les impacts négatifs, et les autres options de sources d'énergie écologique, furent très peu étudiés) devient obsolète?

Attention Fragîle, l'organisme qui représente la Municipalité dans plusieurs dossiers environnementaux, avec plusieurs partenaires, avaient conçu un Plan stratégique d'intervention en environnement sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine réalisé entre 2010 et 2014 pour offrir 'des repères pour guider l'action environnementale sur le territoire de l'archipel'. Les enjeux liés à la fragilité du milieu dunaire y sont longuement et précisément décrits. On peut y avoir accès en ligne à cette adresse : <http://psie-tim.attentionfragiles.org/profil-du-territoire/dunes-et-plages.html>

### **Le problème avec un capitalisme sans une réflexion et une révision profondes, en 2018**

Nous ne sommes jamais en droit de mettre des intérêts capitalistes devant la préservation de la vie sauvage. Ces deux notions, nos intérêts financiers et ceux de la préservation de la Nature, doivent fonctionner de pair, et non entrer en contradiction. Lorsque nous les humains entrons en contradiction avec la Nature, c'est un signe que la réflexion n'a pas été bien faite, que le processus envisagé ne respecte pas la Nature et qu'il doit être arrêté et repris du début. Cela est un manquement grave, dans notre rôle en tant qu'êtres humains et en tant que génération en charge de préserver la Nature pour les générations futures, d'agir avec autant d'immaturité, de manque de rigueur, de manque d'analyses et d'imagination, comme c'est le cas dans ce projet-

ci. Le cruel manque de perspectives soutenant la vie est une erreur ici commise. On ne peut pas accepter qu'un projet qui d'un côté détruirait en bonne partie un milieu naturel protégé, et de l'autre, créerait de l'énergie renouvelable, soit au point.

Les seuls emplois créés à termes par cette initiative seraient pour la compagnie qui entretient les éoliennes, et effectués, on peut présumer, par des employés spécialisés venant de l'extérieur des Îles-de-la-Madeleine.

La PME madelinienne de Madame Lola Chevrier ainsi que des citoyens engagés ont pu constater que des panneaux solaires étaient, par ailleurs, créateurs d'emplois locaux et très efficaces en termes de rendements pour le consommateur d'électricité.

### **L'absence de plusieurs propositions évaluées en termes de développement énergétique durable, au moment du dépôt de celle des éoliennes dans la Dune-du-Nord en octobre 2015**

Une problématique grave en lien avec le fait que ce projet soit très mal monté est que la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine, Hydro-Québec et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine n'ont à aucun moment proposé d'autres alternatives en termes de sources d'énergies renouvelables. Une telle étroitesse au niveau de la recherche et de l'analyse du territoire et des options en termes d'énergies durables m'apparaissent comme des fautes graves que l'on ne peut que dénoncer.

Si le but est de sauver la Nature du réchauffement climatique par des gestes concrets, comment peut-on croire que de détruire un habitat naturel rare serve à accomplir cette tâche? On ne peut pas.

### **En conclusion**

Il est écrit ceci dans les enseignements anciens du I Ching; *On peut bouger la ville mais on ne peut pas bouger le puits. Les gens vont et viennent mais le puits lui demeure. Mais, si le puits est asséché, si c'est un puits sans sa corde, ou si le seau est brisé, la calamité ne peut pas être bien loin.*

Je vous remercie d'avoir une vision d'ensemble du dossier et de cet écosystème très fragile, de tenir compte de la science qui concerne les changements climatiques et de tenir compte de la protection des espaces naturels originaux et préservés dans votre analyse, afin de refuser le permis final à ce projet très controversé et jugé nuisible par un nombre grandissant de Citoyennes et Citoyens de la population locale. Mon implication est totalement autonome de toutes entreprises, institutions ou de tous parti pris, sauf celui de vouloir préserver la Nature, et



Îles-de-la-Madeleine, le 23 août 2018

est purement basée sur mes connaissances du milieu local, naturel, social, et historiques, économiques et en écologie.

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DG' followed by a flourish and three dots.

**Madame Dominique Gladyszewski**

Écologiste, écrivaine, et inventrice autonome.

Résidente permanente des Îles-de-la-Madeleine depuis août 2005.

Ayant participé à la session du BAPE sur ce dossier par la remise d'un mémoire et de plusieurs pièces jointes en annexe.

Adresse :

803 chemin Principal, Grosse-Île, QC, G4T 6B5

Téléphone: 418-985-7444

Courriel: [fireflywindpeace@hotmail.com](mailto:fireflywindpeace@hotmail.com)